

GROUPE LINVEST	CONDITIONS GENERALES D'ACHATS	Référence : DOC 0501 Version : 5 Date : 28/03/2019 Page 1 sur 4
---------------------------	--------------------------------------	--

1 – Préambule

La présente commande constitue un contrat d'achat et, son acceptation par le fournisseur implique de plein droit l'acceptation des conditions particulières mentionnées sur la dite commande ainsi que les Conditions Générales d'Achat. Ces présentes Conditions Générales d'Achat prévalent sur toutes conditions générales ou particulières de Ventes du fournisseur qui n'auraient pas été acceptées par écrit par LINVEST. Toute dérogation ou modifications aux présentes conditions ne sera valable qu'après accord écrit de LINVEST.

2 – Accusé de réception de commandes

Le fournisseur s'engage à titre d'obligation essentielle, à retourner un accusé de réception signé dans un délai de 3 jours à compter de la date figurant sur la commande. Passé ce délai, les termes de la commande seront réputés acceptés par le fournisseur.

3 - Livraison anticipée et Quantité supplémentaire

Pour les livraisons effectuées plus tôt que demandé, l'acheteur se réserve le droit de retourner la marchandise au vendeur à ses frais ou de retenir le paiement jusqu'à la date contractuelle applicable. L'acheteur se réserve le droit de retourner les quantités extra non commandées, qui n'auraient pas été acceptées par LINVEST, au vendeur à ses frais, la valeur de la marchandise sera alors directement retenue des règlements.

4 - Prix et Conditions de Prix

Les prix figurants sur la commande s'entendent nets de tous droits à l'exception de la TVA, fermes et non révisables pour une fourniture conditionnée, emballée, livrée selon les conditions mentionnées sur la commande.

5 - Retard de Livraison

Les dates de livraison acceptées par nos fournisseurs doivent être rigoureusement respectées. En cas de retard portant sur les livraisons partielles ou totales, nous nous réservons le droit de réduire ou d'annuler sans préavis ni indemnité les commandes non exécutées dans les délais convenus et d'en refuser la livraison. L'acheteur se réserve le droit de se procurer aux frais du fournisseur défaillant, les marchandises objet de la commande auprès de tout autre fournisseur, sous réserve de tout autre droit et de tout dommage-intérêts.

6- Propriétés intellectuelles et matérielles

Les plans, les croquis, les modèles, les spécifications techniques, les documents particuliers, les outillages de production et les moyens divers remis ou payés au fournisseur sont et demeurent la propriété exclusive de LINVEST, peuvent être utilisés seulement pour la réalisation exclusive des commandes de LINVEST et doivent être mis à disposition sur simple préavis d'un (1) jour ouvrable. Ils ne doivent être ni détruits, ni altérés, ni communiqués à des tiers, ni utilisés ni reproduits pour une autre exécution sans notre autorisation écrite. Le fournisseur sera considéré comme gardien des éléments ci-dessus et assurera la responsabilité de tout dommage, vol, disparition, ou destruction partielle ou totale pouvant survenir aux dits éléments. Il appartiendra au fournisseur de souscrire toutes polices d'assurances susceptibles de la couvrir cet effet. Ces dits éléments devront être restitués en bon état de fonctionnement sur simple demande de notre société.

7- Confidentialité

Le fournisseur est tenu de garder secrètes les informations qui lui sont fournies. Il s'engage à prendre toutes dispositions pour empêcher la divulgation des informations reçues pour l'exécution de la commande. Les plans, les croquis, les modèles, les spécifications techniques, les documents particuliers, les outillages de production, les outillages de contrôle et les moyens divers communiqués au fournisseur, ou dont il aura eu connaissance, sont et demeurent la propriété exclusive de LINVEST.

8- Réception et Contrôle des produits

Les produits livrés sont soumis à acceptation par LINVEST. La réception par LINVEST n'est définitive qu'après contrôles quantitatifs et qualitatifs effectués par notre service expédition/réception et le cas échéant par le service Qualité. Sauf disposition spécifique de la commande, le refus des produits livrés sera notifié par LINVEST au fournisseur dans un délai de 20 jours ouvrés à compter de la livraison. Le refus de livraison ou la mise en jeu de la clause de garantie pourront intervenir à tout moment, même en l'absence de réserves de la part de LINVEST lors de la prise en charge des colis. Tout produit non conforme sera retourné aux frais et risques du fournisseur. Toute livraison non accompagnée de documents stipulés sur la commande et du bordereau de livraison correspondant peut être refusée par LINVEST et faire l'objet d'un retour des produits aux frais et risques du fournisseur. Dans le cas d'un retour de produits pour non-conformité, LINVEST se réserve le droit soit de demander le remplacement ou la retouche des dits produits et cela aux conditions initiales de la commande soit de déduire des paiements dus aux fournisseurs les tarifs justifiés, entraînés par la mise en conformité contractuelle tels que par exemple à titre non exhaustif : frais d'expertises, de transport, retouches en notre site. Dans le cas où notre société se trouverait dans l'obligation de s'approvisionner auprès d'une autre source pour tout ou parties de la commande, le fournisseur défaillant supportera de plein droit, la différence de coût constatée entre la nouvelle commande et la commande initiale du fournisseur défaillant.

9- Qualité et Surveillance

Le fournisseur est responsable de la qualité des fournitures, des réparations, prestations de service et met en place un système de contrôle et de gestion de la qualité adaptée aux critères définis par les documents techniques ou les informations qui lui sont transmises. En cas d'obligations de fourniture d'échantillons initiaux ou pièces-prototype, la commande est passée sous réserve de leur acceptation par LINVEST. Le fournisseur a la nécessité d'informer LINVEST des produits non-conformes, d'obtenir l'approbation de LINVEST concernant les décisions relatives aux produits non-conformes, d'informer LINVEST des changements intervenus sur le produit et/ou procédés, des changements de fournisseurs, des changements de localisation des sites de fabrication et si exigé, obtenir son approbation.

Le fournisseur ou sous-traitant archivera ses enregistrements qualité correspondant aux produits et services fournis à LINVEST pendant une durée minimale de 30 ans. Ces données resteront disponibles pour LINVEST (sauf exigences spécifiques à la commande).

Le fournisseur s'engage à donner accès à ses installations et à celles de ses fournisseurs ou de ses sous-traitants et aux informations relatives à tous les produits finis aux personnes suivantes:

- Représentants de LINVEST: la surveillance a pour objet le système qualité du fournisseur, les moyens intervenants dans l'exécution du contrat (procédure et procédés) et la conformité des produits. Cette surveillance peut conduire LINVEST à demander au fournisseur de mettre en place des actions correctives. LINVEST se réserve le droit de vérifier la conformité du dispositif d'enregistrement du fournisseur par des tests de traçabilité (recherche d'enregistrements sur les produits objet du contrat).
- Clients de LINVEST
- Autorités réglementaires

Les résultats de ses visites, ne constituent pas une preuve de la maîtrise effective de la qualité et ne décharge en aucune façon le fournisseur de sa responsabilité de fournir un produit conforme aux exigences.

LINVEST préconise à tous ses fournisseurs et sous-traitants de constamment améliorer la qualité des produits et services fournis. A ce titre, l'obtention des certifications ISO9001, ISO14001, ISO45001 et EN9100 est vivement encouragée.

Nos fournisseurs doivent s'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir la sécurité du produit dans un comportement éthique et ainsi contribuer à la qualité du produit fourni.

Le fournisseur/prestataire doit prendre toutes mesures utiles à la livraison de produits et de constituants non contrefaits. Le fournisseur doit s'assurer de transmettre ces exigences à ses propres fournisseurs.

[10- Documents d'accompagnement des livraisons](#)

Le fournisseur est tenu de joindre à l'expédition, de manière lisible et accessible un Bon de livraison détaillé, rappelant en outre le colisage et la nature de l'emballage, les indications figurant sur notre commande ainsi que le numéro permettant l'identification et le contrôle qualitatif ainsi que les informations relatives au stockage si nécessaires. Par ailleurs, pour toute livraison de produits dangereux, une fiche de données de sécurité devra nous être remise. Toute absence de fiche de donnée de sécurité entraînera le retour des produits dangereux aux frais du fournisseur.

[11- Responsabilité et Garantie](#)

Le fournisseur conserve la responsabilité de la bonne exécution de la présente commande et de toutes les conséquences pouvant en découler dans les conditions de droit commun. L'acceptation d'échantillons ou de pièces-types, le paiement des factures par l'acheteur ne modifient en rien cette responsabilité. LINVEST peut se prévaloir de cette responsabilité même si les non-conformités ou les défauts ont échappé à ses contrôles et ne sont révélés que par la mise en service ou l'utilisation des fournitures. Par conséquent, le fournisseur remboursera les fournitures non conformes ou défectueuses, ainsi que les frais de retours ou de tri éventuel. En outre, le fournisseur indemnifiera LINVEST de tous dommages corporels, matériels ou immatériels qui seraient la conséquence des défauts ou non-conformités. A cette fin, le fournisseur devra s'assurer en conséquence. Le fournisseur garantit LINVEST contre toutes revendications qui pourraient être exercées en quelque lieu que ce soit par des tiers, relatif aux fournitures, appareils et réparations. Sauf accord particulier stipulé dans la commande ou convenu par contrat, la garantie concernant les pièces ou appareils fournis,

commence à courir le jour de la livraison et se termine douze (12) mois après la mise en service des équipements. La garantie concernant les matières premières et les produits semi-ouvrés s'exerce à compter du jour de la livraison sans limitation de durée. En cas de mise en jeu de la garantie, le fournisseur s'engage à remplacer sans délai la marchandise ou les équipements défectueux, et à indemniser LINVEST de tous les préjudices, directs ou indirects, qu'elle aurait pu subir du fait des défauts. En cas de défaillance du fournisseur, LINVEST se réserve le droit de faire effectuer les réparations aux frais du fournisseur. En cas de remplacement de pièces ou d'équipements, les pièces ou équipements remplacés seront garantis par une nouvelle période de douze (12) mois commençant à courir le jour de leur installation. Le remboursement de prix sera, si LINVEST en fait la demande, substitué au remplacement des équipements ou des marchandises défectueuses.

12- Factures et Conditions de paiement

Les factures doivent parvenir à l'adresse de l'établissement d'où émane la commande, à l'attention du service « Comptabilité » et comporter nos numéros de commande, de références et le numéro de bon de livraison du fournisseur, éléments indispensables pour nous permettre leur identification et contrôle. Nous nous réservons la possibilité de retourner toute facture qui ne comporterait pas ces indications. Toute contestation sur les prix facturés, les fournitures livrées (quantité et qualité) ou les prestations effectuées, pourra faire l'objet d'une note de débit dont le montant sera déduit de règlements ultérieurs, ou qui devra être remboursé, selon la décision de LINVEST. Toute mention particulière sur la facture contraire aux dispositions contractuelles de la commande et aux présentes conditions générales sera sans effet. Sauf conditions particulières, expressément acceptées par LINVEST, aucun paiement ne pourra intervenir si :

- L'accusé de réception de la commande n'a pas été retourné par le fournisseur
- La livraison n'a pas été effectuée dans des conditions conformes, y compris la documentation afférente au matériel.

13- Législation sociale

Le fournisseur déclare être en règle en matière de législation sociale et plus particulièrement vis-à-vis des dispositions concernant les règles travail.

14- Juridiction – Droit applicable

Tous litiges pouvant survenir à l'occasion de l'exécution de la présente commande seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Alençon statuant selon la loi française, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

Si le fournisseur est étranger, tous les différends découlant de la commande seront tranchés définitivement suivant le règlement de conciliation et d'arbitrage de la chambre de commerce Internationale, par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce règlement. Le droit français sera applicable et l'arbitrage aura lieu à Paris.